

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur:

1 an... 30 fr.
6 mois... 16
3 mois... 8
Poste:
1 an... 35 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois — poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 AVRIL 1886

Chronique générale.

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — Les députés sont peu nombreux à leurs bancs, et c'est au milieu du bruit et de l'inattention générale que la Chambre, malgré les observations de la droite, a voté un projet d'emprunt départemental de 400,000 francs, sans même avoir entendu les considérants du rapport. Voilà comment les gauches discutent les intérêts financiers des départements et des communes dont les emprunts succèdent aux emprunts!

Le gouvernement aurait-il enfin reconnu l'utilité de l'Institut Pasteur? C'est, en effet, au lendemain de l'acte de folie furieuse commise à Châteauevillain que le ministre de l'instruction publique se décide à déposer une demande de crédit de 200,000 francs pour la fondation d'un établissement anti-rabique.

M. de Kergariou a rappelé à la Chambre que l'honorable M. de la Martinière avait déposé depuis plusieurs jours une demande identique à laquelle celle de M. Goblet viendra s'ajouter tardivement.

IL NE L'ENVOIE PAS DIRE

Mardi, en descendant de la tribune publique, un de ces gavroches parisiens qui empruntent un paletot et font le pied de grue pendant deux heures pour pouvoir se loger au poulailler de la Chambre, disait: « Ah! mince! il ne leur z'y a pas envoyé dire, ce manchot-là. »

C'est de l'honorable M. Cazenove de Pradines, le glorieux soldat de Patay, que parlait, avec l'accent que vous savez, notre gavroche, et il faisait allusion à une très-énergique et très-opportune protestation de l'honorable député de la Loire-Inférieure.

Le ministre Goblet venait de déclarer que

les catholiques avaient l'intention de résister à la loi d'enseignement votée par le Sénat. M. Goblet prétendait ainsi démontrer notre malveillance et justifier les mitraillades de Châteauevillain.

C'est alors que M. Cazenove de Pradines lui dit de son banc: « Pour ma part, monsieur le ministre, je vous déclare que je résisterai; et si l'on vient pour m'arracher mes enfants, quand je devrais me faire tuer sur place, je les défendrai; je ne veux pas que vous en fassiez un jour des petits sous-préfets de Châteauevillain! »

Et comme le petit M. Goblet se démenait furieusement dans cette tribune dont sa tête mauvaise et fausse émerge à peine, et comme la gauche murmurait, M. de Cazenove de Pradines se leva et reprit avec plus de force encore: « Rappelez-vous ce que je vous dis et croyez bien que ce ne sont pas là de vaines menaces. »

Comme le disait Gavroche, « ce manchot-là ne leur z'y a pas envoyé dire ». Seulement le vaillant député croit n'avoir parlé qu'en son nom personnel, tandis qu'il a traduit notre pensée, notre volonté à tous.

SOURCE DES SECOURS AUX GRÉVISTES.

En France, les mineurs de Decazeville persévèrent dans leur grève. « On leur fournit des subsides, dit un autre correspondant du Temps, pourquoi reprendraient-ils donc les travaux, tant qu'on entretient leur oisiveté? »

Il est si doux de ne rien faire! D'où viennent ces subsides? Certaines municipalités radicales ont voté quelques milliers de francs, mais elles sont peu nombreuses: les grévistes, au contraire, se comptent par milliers et leur caisse, loin de diminuer, voit augmenter ses ressources. La main de l'étranger ne glisserait-elle pas des dons suspects dans cette caisse mystérieuse? La destruction des verreries belges n'a profité qu'aux verreries allemandes, la ruine des mines françaises ne déplaît pas à M. de Bismarck. Il y voit double profit: son bien premièrement, puis notre mal; le bé-

néfice des ouvriers allemands et les embaras du gouvernement français.

M. le comte de Paris se rendra à Lisbonne dans la seconde quinzaine de mai.

Le mariage de sa fille, la princesse Marie-Amélie, avec S. A. R. le duc de Bragance, est fixé au 20, dit le Figaro.

M. le comte de Paris sera accompagné de M. le marquis de Beauvoir et de M. le comte d'Haussonville.

Le duc de la Trémoille et le duc de Noailles partiront en même temps pour représenter la noblesse de France à toutes ces grandes cérémonies religieuses et à toutes ces fêtes que l'on prépare en ce moment dans la capitale du Portugal.

On lit dans le Français:

« Monsieur le Comte de Paris est arrivé à Paris samedi soir et ne compte y rester que peu de temps. »

« Contrairement aux nouvelles publiées par plusieurs journaux, la date du mariage de la princesse Amélie n'est pas encore définitivement fixée. »

Le général Boulanger doit se rendre à Limoges, le 20 juin, pour y présider le grand concours national de gymnastique.

On dit qu'il est décidé à profiter de cette manifestation de la jeunesse pour prononcer un grand discours politique et militaire.

NOTRE AMBASSADE DE RUSSIE

Pendant que les grévistes font si bien le jeu de l'Allemagne, notre gouvernement vient de mécontenter maladroitement l'Empereur de Russie. Notre ambassadeur, le général Appert, très-bien en cour à Saint-Petersbourg, a été rappelé, et voici pourquoi:

M. de Freycinet, raconte le Times, avait mis dans son programme, il y a quelques

mois déjà, que le général Billot succéderait au général Appert; la nouvelle fut éventée, et conséquemment démentie. M. de Freycinet, ne se tenant pas pour battu, décida que le général était malade et devait rentrer en France pour soigner sa santé. L'Empereur, informé, dit au général, la première fois qu'il le rencontra:

« Vous êtes donc malade, Monsieur l'ambassadeur? Je suis désolé de ne l'avoir pas su, car j'ai manqué l'occasion de vous témoigner combien je prenais d'intérêt à votre santé. — Pas du tout, sire, je suis en parfaite santé, répondit l'ambassadeur; ce n'est pas moi qui ai demandé un congé, c'est mon successeur qui désire prendre ma place. — C'est un étrange procédé, reprit l'Empereur très-mécontent. »

Le lendemain, l'Impératrice dit à M^{me} Appert, danoise d'origine, très-bien en cour: « L'offense n'est pas pour vous »; et immédiatement on fit savoir à Paris que le général Billot ne serait pas persona grata à Saint-Petersbourg. Le baron Mohrenheim vient, depuis, de quitter Paris avec sa famille, pour Nice, à un moment où on ne se rend plus aux stations d'hiver.

En conséquence, l'ambassadeur sera remplacé par un simple chargé d'affaires.

Il est bon aussi, dans cette affaire, de tenir compte de la version du Daily-News qui a reçu de Saint-Petersbourg une correspondance dans laquelle il est dit positivement que c'est la grâce accordée au prince Kropotkine qui aurait été cause du rappel du général Appert. Avant d'accorder cette grâce, M. de Freycinet aurait demandé à M. de Morenheim, l'ambassadeur russe, s'il pensait que son gouvernement pût s'en offenser; l'ambassadeur aurait répondu qu'on n'attacherait pas la moindre importance à cela.

Mais en même temps M. de Freycinet était informé par le général Appert que le gouvernement russe et le czar lui-même verseraient d'un très-mauvais œil la grâce accordée au célèbre nihiliste.

La question ayant été discutée par le ca-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

Livadia murmura quelques mots qui n'étaient pas même une réponse et s'assit grave, droite, les yeux et la cheminée ornée de globes renfermant des fleurs artificielles, et accentuant de plus en plus le pli dédaigneux qui ombrageait sa lèvre.

La marquise ne voulut rien voir; elle donna au curé d'affectueux détails sur leur vie depuis qu'ils avaient quitté Langelle; elle encouragea d'un coup d'œil le jeune homme qui semblait vouloir faire oublier au bon prêtre, à force d'attentions filiales, l'adresse marquée de la nouvelle venue; enfin, elle arracha quelques phrases qui suffisaient à la rigueur pour sauver la situation d'une impolitesse évidente, et leva rapidement la séance.

Louis s'approcha de Livadia. Il lui glissa dans la main un billet de banque, et lui dit à voix basse:

« Vous me feriez plaisir en offrant cette somme à M. le curé pour ses pauvres, comme don de bien-

— Faites-le vous-même comme vous l'entendez, répondit-elle en le repoussant du geste.

Le marquis s'avança vers le prêtre et dit en lui remettant l'argent:

— Nous tenons à mettre tout de suite notre mariage sous la protection de la charité, monsieur le curé, et je vous prie d'accepter ce premier don en mon nom et en celui de la marquise Livadia.

— Je vous remercie tous deux, répondit-il, et je vous félicite de cette sainte pensée.

Le petit groupe sortit de la salle, passa devant la cuisine entrouverte, où la vieille Parrette se tenait debout pour satisfaire sa curiosité, et traversa le jardin. Livadia marchait derrière la marquise, d'un pas bref et saccadé; arrivée à la clairvoie, elle salua froidement le curé et se dirigea rapidement vers la voiture, pendant que son mari et sa mère faisaient à leur vieil ami les derniers adieux.

Le retour à Langelle fut grave et silencieux, malgré les efforts de M^{me} d'Ardenne. Livadia était visiblement mécontente; elle semblait d'autant plus contrainte que sa belle-mère était plus affable, et Louis, contrarié de l'attitude de sa femme, avait perdu toute sa gaieté. Aussi, ce fut un vrai soulagement quand ils arrivèrent au château. Les domestiques accoururent de tous côtés, s'empressant autour de la marquise, qu'ils étaient heureux de revoir. Ils avaient eu l'intention d'orner

de fleurs le vestibule et les salons, ce qu'elle ne manqua pas de remarquer de suite, en faisant compliment à qui de droit; son arrivée semblait absorber tout le monde dans une joie générale, où la jeune femme était fort oubliée.

Aussi, voyant la marquise occupée à donner quelques ordres, Livadia la laissa et remonta chez elle. Louis resta quelques instants encore avec sa mère, la conduisit dans sa chambre, et, seul avec elle, reprit toute la liberté de sa tendresse.

Il lui fit une description joyeuse des quelques jours qui venaient de s'écouler depuis son mariage, l'assura que son absence seule avait mis un point noir dans sa radieuse félicité, et sortit en l'embrassant comme sonnait le premier coup de cloche du dîner.

Il trouva Livadia dans sa chambre, à lui, qui donnait sur l'autre façade du château, derrière lequel s'allongeaient un bois taillis semé de loin en loin de grands chênes et de vieux châtaigniers. Elle n'avait quitté ni son chapeau, ni ses gants, et semblait plongée dans une sombre rêverie. Il s'approcha d'elle et lui dit tendrement:

— Qu'avez-vous, Livadia? Je vous trouve triste et j'ai été douloureusement surpris en vous voyant si froide avec notre vieux et vénérable pasteur...

Elle le regarda d'un air hautain et répondit avec un sourire dédaigneux:

— J'étais habituée à recevoir les hommages du

pape et non à me courber devant lui.

— Il n'y a rien de commun entre nos curés et vos prêtres russes, dit Louis blessé; j'ai toujours entouré du plus profond respect celui qui a soutenu ma mère dans ses chagrins, qui a veillé sur moi et dont les conseils m'ont guidé jusqu'à ce jour. Cette vénération est gravée au plus profond de moi-même, et tout ce qui y porterait atteinte m'affligerait profondément.

Livadia fit un geste qui semblait dire: « C'est possible. Je n'y puis rien. » Mais Louis ne voulut pas comprendre, et s'approchant d'elle, il ajouta d'un ton plus dur:

— Je sais, mon amie, que cette pensée n'est pas la vôtre et que vous n'avez agi que par ignorance de nos mœurs et de notre religion; mais je vous préviendrai toujours avec tant de franchise et de tendresse que vous vous laisserez instruire et guider, et qu'il ne vous arrivera plus de m'attrister, n'est-ce pas?

Livadia bondit sous ces affectueux reproches, elle se trouva humiliée, et cherchant une cause à son irritation, elle s'écria brusquement:

— Je savais bien que...

Puis elle s'arrêta effrayée de ce qu'elle allait dire, et termina, heureusement, sa pensée en elle-même. Elle accusait sa belle-mère de tout le trouble qu'elle ressentait depuis une heure, et la rendait responsable de la sourde colère qui l'étreignait.

binet français, on crut devoir s'en rapporter au baron de Morenheim et écarter l'avis du général.

La grâce ayant été accordée, le czar en fut très-irrité et saisit la première occasion d'exprimer ses sentiments à l'ambassadeur, qui transmit immédiatement ses paroles au gouvernement français, en les accompagnant de remarques qui déplurent à M. de Freycinet.

Le général Appert fut rappelé peu après. D'autre part, on croit que le baron de Morenheim sera forcé de quitter la carrière diplomatique et qu'il rentrera d'ici à deux mois pour remettre ses lettres de rappel.

CHATEAUVILLAIN

Nous connaissons maintenant tous les détails des scènes sanglantes dont le village de Chateaufvillain a été le théâtre. La fermeture d'une chapelle *manu militari*, une maison particulière prise d'assaut, les femmes qui la défendaient abattues à coups de pistolet comme des poupées de plâtre dans un tir, la répression brutale et impitoyable d'une résistance qui ne mettrait pas la société en péril, tous ces actes accomplis sous les yeux et par les ordres de l'autorité administrative servent de thème aux journaux officiels pour célébrer la fermeté du ministère.

Le bon sens public portera sur cette affaire un tout autre jugement.

On se demande d'abord quelle nécessité imposait la fermeture d'une chapelle ouverte depuis plus de 40 ans. Pendant ces 40 années, les Français ont acquis, soit par le changement de la législation, soit par la faiblesse du gouvernement, des libertés très-variées : la liberté illimitée de la presse, la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté des coalitions et des grèves, et même la liberté de l'assassinat, pourvu que la victime soit un ingénieur, un directeur d'usine, un représentant quelconque de l'*infâme capital*; ne peut-on leur laisser la liberté de prier comme ils l'entendent, à l'intérieur de leurs maisons?

On répond que la loi de germinal an X exige pour l'ouverture d'un édifice consacré au culte une autorisation expresse : or la chapelle fermée par M. le préfet de l'Isère n'existait depuis 40 ans qu'en vertu d'une autorisation tacite. La loi de germinal était violée. A la vérité ce n'est pas l'unique loi à laquelle soit arrivée pareille mésaventure. Le Conseil municipal de Paris, pour sa part, en viole quatre ou cinq à chacune de ses séances. D'où est venu le zèle subit de l'administration pour la loi de germinal an X?

La réponse est facile à prévoir; il y avait en jeu une question électorale. A la suite des élections législatives, le curé de Chateaufvillain a été privé de son traitement. On sait que c'est le procédé ordinaire de M. le ministre des cultes pour rappeler aux prêtres qu'ils sont des *fonctionnaires publics*, tenus de voter pour les candidats ministériels. Le curé ainsi frappé desservait la chapelle de la Combe des Esparras; la subven-

Mais Louis était loin de lui supposer de semblables antipathies; sa nature franche et droite n'était point apercevable, et il acheva, sans le vouloir, d'exaspérer Livadia:

— Qui vous arrête? qui vous chagrine? lui dit-il doucement; ne me cachez rien, ma Livadia, aujourd'hui surtout où je suis si heureux de voir mon bonheur se compléter par l'arrivée de ma mère bien-aimée. Car vous ne saurez jamais ce qu'il y a en cette sainte femme de trésors de vertu, vous ne saurez jamais de quelles abnégations elle est capable, et quel culte elle inspire à ceux qui l'aiment...

La jeune femme l'interrompit; il lui en coûtait trop d'entendre Louis lui faire à elle-même un éloge si complet de sa belle-mère.

— C'est possible, dit-elle avec amertume, mais je ne me sens point faite pour de si sublimes perfections, et vous pouvez vous attendre à ne les point trouver en moi.

— Il ne s'agit pas de vous, répondit Louis avec douceur, ce que je connais de vous m'enchante, vous le savez, et je ne rêve rien autre chose. Mais ma tendresse pour ma femme ne changera pas celle que je porte à ma mère; je désire, au contraire, vous la faire partager, et ce ne sera pas difficile, j'en suis sûr à l'avance. Venez, ma Livadia, voilà la cloche de dîner qui nous interromp, et la marquise aime l'exactitude.

tion qu'il recevait du propriétaire de l'usine lui rendait moins sensible la pénalité administrative. Voilà pourquoi la chapelle a été condamnée.

Une fois la décision prise, on a eu recours pour l'exécuter aux procédés les plus violents. On pouvait suivre les voies judiciaires; on a préféré déployer l'autorité préfectorale et faire le siège de l'usine dont on trouvait les portes fermées. Il est établi que la garnison de la place investie se composait uniquement du directeur de l'usine et des ouvrières; que toute la défense a consisté dans trois coups de revolver tirés en l'air et quelques pierres lancées, que pas un des assaillants n'a été blessé même légèrement. Comment donc expliquer et justifier l'exécution sommaire qui a été faite?

Nous ne chercherons pas bien loin cette explication. L'ENERGIE DÉPLOYÉE A CHATEAUVILLAIN EST LE RACHAT DE L'ARRESTATION DES CITOYENS ROCHE ET DUC-QUERCY.

A DECAZEVILLE

Une réunion de grévistes a eu lieu avant-hier à Firmy. M. Michelin et Planteau ont loué l'attitude des grévistes et conseillé le calme.

M. Basly qui, contre toutes prévisions, n'a pas quitté Decazeville, y assistait, ainsi que MM. Goullé, Meusy, Furet et Carrié. Tous sont rentrés à cinq heures : un détachement de 25 dragons les escortait.

Un certain nombre d'ouvriers de Firmy seraient disposés à reprendre immédiatement le travail, mais ils sont intimidés par les menaces des meneurs. Cependant on doit signaler la rentrée, dans la mine de Firmy, de 44 ouvriers depuis quarante-huit heures. Dans les autres sections, le nombre des ouvriers reste stationnaire.

Les grévistes, avertis par les condamnations qui ont frappé plusieurs des leurs pour atteinte à la liberté du travail, ne cachent pas leur intention de molester après le départ des troupes ceux qui ont résisté à leurs excitations. Aussi l'avis général est-il que toute reprise sérieuse du travail sera impossible sans le maintien d'une garnison permanente.

Les habitants de Decazeville ont adressé au gouvernement une pétition revêtue de plus de six cents signatures de commerçants.

La pétition expose que la crise actuelle ruine tout le pays. En conséquence, les signataires demandent formellement l'intervention du gouvernement.

Le maire de Decazeville a reçu mercredi 500 fr. qui ont été votés par le conseil municipal de Constantine.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 avril.
Le marché est à peu de chose près dans les mêmes dispositions qu'hier, c'est-à-dire assez calme : le 3 0/0 cote 80.85, l'amortissable 83.05, le 4 1/2 0/0 1883 109.40.
Le Crédit Foncier est très-bien tenu à 1.350.
Les déclarations de M. Christophle à l'assemblée

La jeune femme arracha ses gants, jeta son chapeau sur une chaise et suivit son mari dans la grande salle à manger de Langelle. Le fantôme de la marquise, cette fois en chair et en os, s'assit à table devant elle, avec ce sourire aimable et bienveillant qui est une des beautés que la femme ne perd pas, même dans sa vieillesse. La conversation fut animée quoique un peu banale. La marquise avait l'œil à tout; elle dirigeait le service d'un signe, sans s'interrompre; elle fut parfaite, pour sa belle-fille, d'attentions, de prévenances, d'adroites flatteries, et Livadia fit un effort pour se laisser toucher. Au charme de sa mère, Louis reprit son entrain, et à la fin du repas, il ne restait plus rien sur son front du nuage qui l'avait obscurci.

Prétextant un peu de fatigue, la marquise annonça qu'elle se retirerait de bonne heure; elle voulait laisser toute liberté aux deux jeunes gens, et monta chez elle presque de suite après le dîner. Louis proposa à Livadia de sortir; mais elle n'en avait point le désir, rien ne lui plaisait, un sentiment de vide et d'ennui s'était répandu en elle et, peu habituée à se vaincre, elle ne pouvait s'en débarrasser. Elle fut maussade, fantasque, et Louis, malgré tous ses efforts, se sentit troublé par de sombres pressentiments.

(A suivre.)

d'hier ont fait une excellente impression sur les actionnaires.

Les obligations Foncières 1885 et Communales 1880 sont sans changements. Leurs prix actuels sont donc très-favorables aux achats.

La Société Générale est très-ferme. Elle offre un excellent placement à 6 1/4 avec chance de plus-value.

La Banque d'Escompte reste aux environs de 455 francs.

Le Rio-Tinto est en nouvelle reprise. On compte sur un bon dividende.

Le Panama est immobile. On publie bien le rapport Richard, mais on se garde de parler du rapport Rousseau.

Nos Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

EXPERIENCES DE MOBILISATION

On a fait, lundi, à Mantes (Seine-et-Oise), d'importantes expériences de mobilisation. MM. Boussenaud, chef d'état-major du gouvernement de Paris, et de Lassalle, commandant la brigade de cavalerie de Saint-Germain, assistaient à ces essais, dont le commandant Ferry, délégué du ministère de la guerre auprès de la compagnie de l'Ouest, avait la direction.

On sait que chaque année tous les régiments de l'armée exécutent des embarquements en chemin de fer et des débarquements : à l'aube ou à la tombée de la nuit, les hommes, en tenue de campagne, arrivent à la gare qui a été indiquée comme point de départ, et, conformément aux prescriptions du règlement, s'installent dans les wagons et disposent le matériel sur les trucs.

Mais ce n'est pas tout : une fois le train mis en marche, il est nécessaire que les soldats mangent en route, et c'est dans ce but qu'ont été institués, tout le long des voies ferrées, les *halte-repas*. Dans la salle des machines de la gare de Mantes, des tables ont été dressées et le couvert est mis pour 250 cavaliers, qui se hâtent de quitter les wagons du train qui les a amenés, et qui, en vingt minutes, terminent un repas sommaire; puis les soldats d'administration enlèvent les restes, et, en dix minutes, un nouveau repas est servi pour mille territoriaux d'infanterie qu'un train spécial apporte depuis Evreux.

Tout s'est passé fort bien, et le général Boussenaud a adressé des félicitations au personnel placé sous ses ordres.

ARMEMENT DES SOLDATS D'ARTILLERIE

Les soldats d'artillerie seront prochainement armés du revolver au lieu du mousqueton, qui leur était complètement inutile.

Le *Canton*, revenant du Tonkin, est arrivé avant-hier à Port-Saïd, ayant à bord 867 personnes se répartissant de la manière suivante : Passagers 35, Marine et ligne 239, zouaves 273, légion étrangère 43, turcos 2, bataillon d'Afrique 4, train des équipages 65, génie 43, ouvriers d'administration 29, infirmiers 6, spahis 428.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA NUIT DU 12 AU 13 AVRIL

Nos vignobles viennent de traverser une épreuve dont les conséquences se feront certainement sentir aux prochaines vendanges. Après les journées chaudes de la fin de mars et du commencement d'avril, les boutons s'étaient rapidement développés, surtout sur les jeunes ceps. Surpris dans la nuit du 12 au 13 avril par un froid si intense qu'en certains endroits la glace avait l'épaisseur d'une pièce de deux sous, beaucoup de bourgeons sont gelés, flétris, et ne tarderont pas à tomber. Sans doute, si le temps s'adoucit, s'il ne survient pas de nouvelles gelées, le mal pourra être atténué. En tout cas le dommage est dès aujourd'hui considérable.

(Union de l'Ouest.)

TRIO DE COMÈTES.

Les amateurs de phénomènes célestes vont être dans la joie. Il y a en effet en ce moment trois comètes au firmament, mais qui ne peuvent être vues qu'au moyen de très-puissants télescopes. L'une d'elles, découverte par l'Américain Nooks, est sur le point de disparaître; les deux autres, au contraire, deviennent de plus en plus apparentes, et dans quelques jours les Parisiens

pourront jouir du spectacle. Pendant certain temps, elles se rapprochent l'une de l'autre, leur route commune paraissant diriger au zénith; cependant, l'une, la comète de Barnard, changea sa direction le 30 avril, pour disparaître au nord-ouest. L'autre est la comète de Fabry, découverte à l'Observatoire de Paris, le 4^e décembre dernier; elle est déjà visible à Bordeaux entre trois et quatre heures du matin, dans la direction du nord; son noyau brille d'une lumière diffuse, dont l'éclat est celui d'une étoile de cinquième grandeur.

PÉTITIONS ADRESSÉES AUX AUTORITÉS CONSTITUÉS

La loi du 43 brumaire an VII assujettit au droit de timbre, suivant la dimension des papiers employés, les pétitions et mémoires, même en forme de lettres, présentés aux ministres, aux autorités constituées, aux administrations et établissements publics; elle interdit aux administrations publiques de rendre aucun arrêté en vertu de sur des actes non revêtus du timbre prescrit.

Il arrive souvent que, par suite de certaines tolérances, des pétitions sur papier non timbré sont encore actuellement reçues dans les administrations publiques et assez souvent nous le reconnaissons, donnent encore lieu à décisions.

Nous appelons l'attention toute particulière de nos lecteurs sur ce point : désormais les pétitions devront être écrites sur papier timbré.

Dans le cas contraire, ils seraient certain qu'il ne serait pas statué sur leurs demandes. C'est le résultat d'une circulaire de M. le ministre de l'intérieur vient d'être adressée à MM. les préfets en leur enjoignant d'être sévères sur ce point.

M. le vice-amiral de Bergasse Dupuy, Thouars, préfet maritime du 9^e arrondissement à Cherbourg, a fait ces jours derniers une chute à bord de la *Couleuvrine* en descendant sur un panneau mal fermé; cependant l'amiral a pu se lever le lendemain on espère heureusement qu'il sera prochainement rétabli.

C'est le vœu que forment les nombreux amis de l'amiral.

CONCOURS RÉGIONAL DE LAVAL.

Le concours régional agricole comprenant les départements des Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan, Mayenne, commencera le 4^e mai, Laval, et se terminera dimanche 9.

En outre du concours agricole, il y aura de grandes fêtes variées, concours scolaires, exposition des beaux-arts, expositions scolaires, festival et concours de musique, concours des pompiers, tir national et tombola, etc.

Le programme de cet ensemble de manifestations, de fêtes et de concours est des plus attrayants.

COUTURES. — Dimanche dernier, les électeurs de cette commune ont nommé, pour compléter leur conseil municipal, deux conservateurs, MM. Lebreton et Rebonny.

A QUI VIVRA EN 1943.

Seuls, ceux d'entre nous qui vivront en 1943 reverront ce que nous allons passer ces jours-ci, c'est-à-dire la fête de Pâques le 25 avril. L'année 1886 est extra-ordinaire sous ce rapport; elle présente le jour le plus tardif de l'année, le jour le plus reculé qu'il soit possible de tomber; et depuis le commencement de l'ère chrétienne, c'est la quatrième fois seulement que Pâques arrive le 25 avril.

Voici, d'après l'Art de vérifier les dates, les années où ce fait s'est produit :

45 — 140 — 387 — 482 — 677 — 919 — 1014 — 1109 — 1304 — 1499 — 1794 — 1886 — 1546 — 1866 — 1734 — 1886.

La prochaine fois, ce sera en 1943. Il faudra donc vivre encore cinquante-cinq jours, pour voir cela deux fois dans sa vie. C'est probable pour beaucoup de vivants d'aujourd'hui, déjà arrivés à l'âge adulte. Il est même possible pour des personnes déjà trente-cinq ans, et ce sera la troisième fois qu'après trente-cinq ans d'existence, on pu voir deux fois Pâques au 25 avril. L'effet, précédemment, les intermédiaires tous plus considérables; le moindre

soixante-huit ans, de 1666 à 1734. Quant aux autres intervalles, qui sont de 95, de 420, de 452 et de 247 ans, ils rendent douteux pour nos anciens la possibilité qui nous est réservée.

COUR D'APPEL D'ANGERS. — Les époux Langlois, octogénaires, ont été séparés de corps en 1864.

Le sieur Langlois demande la conversion en divorce de la séparation prononcée contre lui.

La femme s'y refuse.
La Cour, sur le rapport de M. de Montluc, conseiller rapporteur, confirme le jugement du tribunal de Mans qui avait prononcé le divorce, sans s'arrêter aux articulations de la femme, laquelle soutient que son mari vit en concubinage depuis 22 ans et ne demande le divorce que pour épouser sa concubine.

SECRÉ. — Le jeune Guilbert (Alfred) faisait avec son frère de la gymnastique à l'école communale.

Il était au trapèze, et la tête en bas, quand tout à coup une crampe le prit et il tomba sur le sol.

En tombant, il s'est fracturé le bras droit.

THÉÂTRE-FRANÇAIS DE TOURS. — On lit dans l'*Avenir d'Indre-et-Loire* :

« M. Goffoël dans Lucie. — Quand on prend des ténors, on n'en saurait trop prendre; voici le troisième que nous entendons depuis le commencement de la saison, et ce n'est pas fini, puisque M. Grandville — le successeur en titre de M. Barbe — doit débiter demain dans *Lakmé*, si toutefois son indisposition a pris fin.

M. Goffoël, qui a chanté mardi le rôle d'Edgard, vient de faire au théâtre d'Angers une saison d'opéra-comique; ainsi que l'on a pu s'en apercevoir, c'est un artiste expérimenté et consciencieux; si son jeu est lourd et son physique ingrat, il possède en revanche comme chanteur de réelles et grandes qualités. C'est ainsi qu'il a détaillé par exemple tout le quatrième acte et en particulier l'air : « O bel ange!... » avec beaucoup de charme, de goût et de sentiment. »

MORALE LAÏQUE. — Nous lisons dans un journal de Montpellier :

« Une matinée théâtrale a été offerte gratuitement aux élèves des écoles communales et laïques. Le programme du spectacle a été laborieusement étudié; on a longtemps hésité entre Molière, Racine et Corneille. Mais l'esprit cléricale de ces auteurs a paru suspect. La morale indépendante, tout est là. Et on s'est décidé à élever l'âme des enfants laïques et à purifier leur esprit par la représentation d'un troupière qui suit les bonnes, vaudeville en trois actes!... »

REVOLVERS ET CANNES À ÉPÉE.

La loi du 4 août 1885, article 5, en rendant complètement libres la fabrication et le commerce des armes blanches et des revolvers,

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN HEUREUX ACCIDENT

Marie, plus maîtresse d'elle-même, accueillit François, lorsqu'il l'aborda, comme une ancienne connaissance, et d'un air affectueux tempéré cependant par une certaine réserve.

La rencontre n'avait, dans le fait, rien qui pût la surprendre.

François Martin était son camarade d'enfance.

Ils avaient, pendant de longues années, vécu porte à porte, et bien qu'elle eût cessé de le voir aussi fréquemment depuis qu'elle était venue habiter la mansarde où sa mère était morte, leurs relations n'avaient jamais été interrompues.

Obligé de passer devant la forge du père de François pour se rendre aux magasins qui lui donnaient du travail, elle le rencontrait souvent.

Ces rencontres étaient même devenues si fréquentes, depuis quelques mois, que François semblait s'ingénier à les faire naître, et dans les quelques

mois effectueux qu'il échangeait alors avec son amie d'enfance, il avait plus d'une fois laissé percer un sentiment plus tendre.

vers, a permis par cela même le port des dites armes.

Par suite, ne commet plus le délit prévu et puni par l'article 314 du Code pénal et l'article 4^o de la loi du 24 mai 1834 tout individu rencontré porteur de l'une de ces armes.

Ainsi en a jugé le 29 mars la Cour de Douai, qui a confirmé purement et simplement le jugement suivant du tribunal de Saint-Omer, que lui avait déféré le procureur de la République :

Attendu qu'il est établi que, le 19 janvier 1885, à Fauquembergues, Caudron était porteur d'une canne à épée;

Mais qu'il importe de rechercher si ce fait constitue à sa charge un délit;

Attendu qu'en général le port d'une arme n'est prohibé que quand la fabrication et la vente sont elles-mêmes prohibées;

Attendu qu'antérieurement à la loi du 4 août 1885 la fabrication et la vente des cannes à épée étant prohibées, le port d'une arme de cette espèce était également et constituait le délit prévu et puni par l'article 4^o, paragraphe 2 de la loi du 22 mai 1834;

Mais que l'article 5 de ladite loi du 4 août 1885, en rendant complètement libres la fabrication et la vente des armes blanches, a modifié par là même les dispositions législatives antérieures qui prohibent le port de ces armes;

Et qu'aujourd'hui le port des cannes à épée est permis comme la fabrication et la vente en sont également permises;

Par ces motifs,

Le tribunal acquitte Gaudron du chef de port d'armes prohibées.

Harmonie Saumuroise.

Dimanche 18 avril, à 4 heures 1/2 du soir, l'Harmonie Saumuroise donnera un concert au Jardin des Plantes.

Programme.

1. Le Tapageur, allegro..... LEROUX.
2. Le Camp du Drap d'or, ouverture... BUOT.
3. Le grand air du Chalet..... ADAM.
4. Jacasse, polka..... GENTIL.
5. Sous les Quinconces, fantaisie..... BUOT.
6. Sur le Bosphore, sérénade..... COARD.

Le Chef de musique,
GOUBEAULT.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^o marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 4^o qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

PRIME A NOS LECTEURS.

Elle consiste en une magnifique montre en argent, portant le poinçon du Bureau de garantie de l'État établi à Besançon. Cette

montre est à cylindre, avec huit rubis, richement décorée, d'une forme très-élégante, d'une grande solidité, réglée d'après l'Observatoire, prête à mettre en poche et garantie cinq ans.

Les montres semblables coûtent de 50 à 70 fr. en détail. Nos lecteurs peuvent en recevoir une ou plusieurs franco, à domicile par la poste aux prix suivants :

Modèle pour homme (48 lignes)... 24 fr.
Id. id. garçonnet (46 lig.)... 26 fr.
Id. id. dame (43 lignes)... 30 fr.

Les trois modèles à remontoir avec mise à l'heure mécanique coûtent 40 fr. de plus.

Si l'on désire en même temps une belle chaîne en argent fin contrôlé, ajouter 12 fr.

Adresser les demandes, avec mandat-poste, à M^{me} MARIE MARILLIER, rue du Clos, 47, à Besançon (Doubs).

N. B. — On peut voir un échantillon au bureau du journal.

Grand salon de l'Hotel de la Paix

Vendredi 16 avril 1886, à 8 heures du soir,

QUATRIÈME SÉANCE

DE

MUSIQUE DE CHAMBRE

DONNÉE PAR

M^{me} Mercier-Fischer, pianiste, avec le concours de M. Dechesne, baryton du Grand-Théâtre d'Angers; de M. Goubeault, violoniste, et M. Weber, violoncelliste solo de l'Association artistique d'Angers.

Programme.

- 1^o Solo en sol majeur, pour piano, violon et violoncelle — andante, adagio, rondo — (Haydn).
- 2^o A Valse (Chopin), B Marche des Sylphes (Mansour), exécutées par M^{me} MERCIER-FISCHER.
- 3^o Strophes de *Si j'étais Roi* (Adam), chantées par M. DECHESNE.
- 4^o Concerto en la mineur, pour violoncelle — andante et finale — (Goltermann), exécuté par M. WEBER.
- 5^o Sonate dédiée à Kreutzer, pour piano et violon — andante avec variations et finale — (Beethoven).
- 6^o Grand air du Valet de chambre (Carafa), chanté par M. DECHESNE.
- 7^o 2^e trio pour piano, violon et violoncelle — allegro, andante, scherzo et finale — (Mendels-honn).

M A LA GLANEUSE

51, 53, Rue Saint-Jean,
SAUMUR

M O D E S

Chapeaux pour Dames, Enfants et Jeunes Filles
Modèles Elegants et Exclusifs.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 10 Avril

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	15 » à 16 »	10 75 à 11 »
Saumur,	15 60 15 75	9 75 10 »
Baugé,	15 » 16 »	10 50 » »
Segré,	16 » » »	10 50 » »

Un éclair de joie brilla dans les yeux de François.

— Alors, dit-il, pourquoi ne lui faites-vous pas apprendre un état? Ce serait pour lui ce qu'il y aurait de meilleur.

— J'en ai eu l'idée comme vous, monsieur François. Mais il n'y faut pas songer. Un apprentissage durerait au moins deux ans, peut-être trois, et je ne pourrais répondre de suffire toujours à l'entretien de Victor. Mieux vaut ne pas s'engager que d'être obligé de s'arrêter à moitié chemin.

— Mais cela dépend des états et des patrons, repartit François avec une vivacité dont il ne fut pas maître.

Et Marie l'ayant regardé d'un air étonné :

— Est-ce que Victor ne veut pas être forgeron? dit-il en regardant l'enfant qui s'était éloigné d'une trentaine de pas et cueillait un bouquet de myosotis pour sa sœur, sur le rebord d'un fossé.

— Je n'en sais rien, repartit Marie.

— Il ne vous l'a pas dit? répliqua François en souriant. Alors il a été moins hardi avec vous qu'il ne l'est avec moi, car voilà plus de vingt fois qu'il me confie ses projets, et depuis trois mois il passe une bonne partie de son temps à l'atelier où, tout en jouant, il s'essaye aux premiers travaux du métier et n'y réussit pas trop mal.

— Et vous avez songé à lui chercher un patron? demanda Marie.

Beaupreau,	15 50 » »	9 » » »
Montfaucon,	15 » 15 50	9 » » »
Montrevault,	15 50 » »	9 » » »
Chemillé,	14 75 15 25	8 50 9 »
Champtoceaux,	15 50 » »	9 50 » »
St-Flor-le-Vieil,	15 50 » »	9 50 » »
Cholet,	15 50 » »	9 50 » »
Vihiers,	14 50 15 »	8 50 9 »
Brissac,	15 50 » »	9 50 10 25
Chalonnnes,	15 50 » »	8 75 » »
Doué,	15 » 15 50	10 » 10 50

A Nantes, blés américains, de 23 » à » » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 21 50 à 21 75 les 100 kilos.

G A LA GLANEUSE

51 et 53, RUE SAINT-JEAN,
SAUMUR.

GANTERIE

DE PEAU

Actuellement, Affaire exceptionnelle.

SALONS DE MODES

20, Rue Saint-Jean, 20,
SAUMUR

M^{me} RICHARD a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle ouvrira ses salons le mercredi 14 avril.

Elle se tient entièrement à la disposition de toutes les Dames — qui voudront bien l'honorer d'une visite — pour leur faire voir les nouveautés de la saison.

CONSEIL MÉDICAL DU FOYER. — Engourdie par l'interminable saison froide que nous venons de subir, la sève se réveille dans les plantes. De même les humeurs du corps humain se purifient avec le secours admirable des Pâtes russes garanties d'authenticité par le gouvernement français. Une santé annuelle donnée par un flacon de 1 fr. 50 : petite dépeuse, grand profit!
Avis à nos lecteurs.

SI VOUS DIGÉREZ MAL

Adressez-vous à M. RAMOGNINO, D^r de l'université américaine, à Marseille, qui fait connaître gratuitement sa méthode. Les essais faits sur 6,000 cas de GASTRALGIE et DYSPÉPSIE ont réussi. PREUVES INCONTESTABLES : MM. Gauguain, rue Roussel, 13, à Paris-Batignolles; Pain, peintre, à Bernay (Eure); Aubry, maréchal, à Lavallée (Meuse); Sirier, rue Bourg-l'Abbé, 41, à Rouen; viennent d'être guéris en peu de jours, et par correspondance, de gastralgies et dyspepsies chroniques, maladies terribles dont le seul Traitement Ramognino triomphe.



TOUTES les ALTÉRATIONS
DE L'ÉPIDERME

Hale, Gerçures, Boutons, Peux, Rougeurs
disparaissent par l'emploi de la

CRÈME SIMON
Hygiène et Beauté

C'est le Seul COLD-CREAM

recommandé par les Médecins

36, rue de Provence Paris
31, rue de Béarn Lyon
ET CHEZ TOUTES LES PHARMACIENS ou PARFUMEURS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— J'ai fait mieux que d'y songer, repartit François. Je m'en suis occupé et je lui en ai trouvé un. Une expression de regret et de découragement se répandit sur les traits de Marie.

— Je reconnais bien là vos bontés pour nous, monsieur François, dit-elle, mais je vous ai dit que nous ne pouvions pas y penser.

— En êtes-vous bien sûre? répliqua François. Si l'on vous trouvait pour Victor un bon maître qui le prendrait chez lui et l'entreprendrait de tout ce qu'il lui faut, à condition de ne le payer que dans six mois, est-ce que vous n'accepteriez pas?

— Tout de suite.

— Eh bien! Marie, dit François avec une joie dont il ne fut pas maître, j'ai trouvé pour Victor un patron qui le prendra chez lui à ces conditions-là, et qui, au bout de six mois, lui donnera des journées qui seront petites d'abord, mais qui, au bout de l'année, ne seront pas trop éloignées de celles d'un ouvrier.

(A suivre.)

ERNEST FALIGAN.

Le docteur Sénécase rend visite à un ivrogne endurci, malade des suites d'une noce prolongée.

— Allons, dit l'esculape, ça va mieux, ça va même bien; continuez à boire la potion prescrite tous les quarts d'heure; vous pourrez même prendre un verre de vin.

Le pochard d'un ton insinuant :

— Tous les quarts d'heure aussi; dites, bon docteur?

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GIRARD, EMERY.

Les créanciers de la faillite du sieur Girard, Emery, marchand de vins, sur la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 20 avril 1886, à 9 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.

(296) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOUTARD.

Les créanciers de la faillite Boutard, Louis-Emile, fabricant de chaux à Fierbois, commune du Vaud-enay-Rillé, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 20 avril 1886, à 9 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal de vérification, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.

(297) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M. CHARLES-THÉOPHILE BEAUREPAIRE, avoué - licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

PURGE D'HYPOTHÈQUE LEGALE

Par acte passé devant M. FOURRAY, notaire à Saint-Mathurin, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et transcrit, M. Félix-Constant de La Fontaine, baron de Fontenay, conseiller à la Cour des Comptes, demeurant à Paris, rue de Milan, n° 15, et M. Adélaïde-Françoise d'Andigné, veuve de M. le baron Louis La Fontaine de Fontenay, propriétaire, demeurant au château de la Gennevraye, commune de Gennes, ont vendu à M. Elou Lebreton, propriétaire, et M. Désirée Benoist, son épouse, demeurant ensemble au bourg et commune de Coutures,

Un bois taillis, dit la Coupe-des-Chauffeurs, situé commune de Gennes et dépendant de la propriété de la Gennevraye, contenant quarante-quatre hectares soixante-onze ares soixante-quinze centiares, et compris au cadastre de la commune de Gennes sous les numéros 448, 456, 513, 787 bis et 788, section F, joignant un chemin, la succession Joubert, les vendeurs et M. Baudriller;

Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de trente-cinq mille francs, contrat en main, dont vingt-deux mille sept cents francs

payés comptant et douze mille trois cents francs forment le surplus, payables le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, et productifs d'intérêts au taux de cinq pour cent par an à échéance du premier décembre de chaque année;

Faculté étant donnée aux acquéreurs de se libérer par anticipation, mais seulement par sommes d'au moins deux mille francs et aux époques de premier décembre seulement. Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le treize janvier mil huit cent quatre-vingt-six, suivant acte en date dudit jour.

Expédition de l'acte de dépôt délivré par le greffier, a été signifiée à : 1° M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur; 2° M. Isabelle Naquart, sans profession, épouse de M. Félix-Constant de la Fontaine, baron de Fontenay, conseiller à la Cour des Comptes, vendeur, avec lequel elle demeure à Paris, rue de Monceau, n° 95, et à celui-ci pour la validité; suivant exploit de MARCOMBRE, huissier à Saumur, et de BARAST, huissier à Paris, en date du deux mars mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, avec déclaration que cette notification leur était faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble vendu serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains des acquéreurs de toutes inscriptions de cette nature;

Avec déclaration en outre à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment des vendeurs :

1° M. Louis Lafontaine, baron de Fontenay, époux de M. veuve de Fontenay, venderesse;

2° M. Catherine Lorier, baronne douzière de Fontenay, mère dudit M. Lafontaine de Fontenay, cette dame décédée, veuve de M. Louis-Anne-Aimé-Jean-Baptiste Lafontaine, baron de Fontenay;

3° M. Julien Aubin, garde particulier, demeurant à la Gennevraye, commune de Gennes, pour la portion formée par le n° 513 de la section F;

4° M. Marie Renou, domestique, veuve de M. René-Urbain Lemercier, demeurant commune de Gennes, pour huit ares cinquante centiares;

5° M. Pierre Renou, forgeron, demeurant à la Biquerie, commune de Gennes, pour huit ares cinquante centiares;

6° Les héritiers Grégoire, de Gennes, pour vingt ares soixante-quatre centiares;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier la notification sus-relatée dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait certifié par l'avoué soussigné.

Saumur, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

L'ADJUDICATION des propriétés de la Petite-Motte et de la Louettière, situées commune de Saint-Lambert-des-Lèves, et de 4 Maisons, sises à Saumur, rue de la Tonnelie et rue du Petit-Pré, annoncée pour le Dimanche 18 avril, est remise à un jour qui sera fixé ultérieurement. (280)

Etude de M. BRAC, notaire.

A VENDRE Maison à usage d'Auberge

Sise à Saumur, à proximité des quais.

A VENDRE AUTRE AUBERGE

À l'entrée du bourg de Saint-Lambert, ayant pour enseigne

A MA CAMPAGNE

S'adresser à M. BRAC, notaire.

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX enchères.

Le SAMEDI 17 avril 1886, à une heure du soir, à Saumur, place de la Bilange, il sera procédé à la vente d'un Phaéton et d'une Voiture-Duc, en très-bon état.

Au comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Epicerie

MERCERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et Jardin.

Située route de l'Authion, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

A AFFERMER 13 hectares de Terrain

Situés à Verrie.

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BOUVIN, à Milly.

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER

ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LOISELLE, de Londres. Apprécié, jugé, remplacé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHAVALTY, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (269)

A VENDRE

UNE JUMENT

de selle, alezane, quatre ans.

S'adresser à M. TOBKAS, rue de Lorraine, 16. (260)

MANUFACTURE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL 1886.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments and their market prices.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table showing train schedules for Saumur-Montreuil-Bellay, Saumur-Bourgueil, and Saumur-Tours. It includes departure and arrival times for various train types.